

**PRISM**Project Registry for Integration
Services Managementwww.prism-molise.it**FICHE D'INFORMATION****EMPLOI****SERVICE NATIONAL UNIVERSEL****DESCRIPTION**

Le Service National est le choix volontaire de consacrer quelques mois de sa vie au service de la défense, désarmée et non violente, de la patrie, à l'éducation, à la paix entre les peuples et à la promotion des valeurs fondatrices de la République Italienne par des actions pour la communauté et pour le territoire. Le Service National Universel représente une opportunité importante de formation et d'épanouissement personnel et professionnel pour les jeunes, qui sont une ressource indispensable et vitale pour le progrès culturel, social et économique du Pays. La loi prévoit que les soi-disants crédits de formation sont déterminés pour ceux qui assurent le Service National Universel. Les crédits sont reconnus dans le domaine de l'éducation ou de la formation professionnelle. Les universités peuvent également reconnaître des crédits de formation, important pour le programme d'études, obtenus par les activités réalisées au cours du Service National Universel. Un remboursement mensuel de € 444,30 est établi pour les volontaires (auquel il faut ajouter, pour les personnes engagées dans des projets à l'étranger, une indemnité supplémentaire, différenciée sur la base du critère du «coût pays» dans lequel les volontaires sont engagés). L'activité exercée ne conduit pas à l'établissement d'une relation de travail et n'entraîne pas la suspension et l'annulation des demandes d'emploi ou des listes de mobilité. Le Service National Universel a une durée flexible entre 8 et 12 mois, selon les projets. Le calendrier des activités est établi en fonction du projet et prévoit un engagement hebdomadaire d'au moins 25 heures ou un total de 1145 heures pendant 12 mois.

MODE D'ACCÈS

Le Service National Universel est ouverte aux enfants âgés de dix-huit ans révolus et n'ayant pas dépassé vingt-huit ans et requiert les conditions suivantes:

- être citoyen italien ou
- être citoyen d'autres pays de l'UE ou
- être un citoyen non-UE résidant légalement en Italie
- être exempt de condamnations pénales, en Italie ou à l'étranger, et ne pas avoir été condamné, en Italie ou à l'étranger, à une peine d'emprisonnement de plus d'un an pour délit non coupable, c'est-à-dire à une peine d'un montant inférieur pour délit contre la personne ou pour possession, utilisation, port, transport, importation ou exportation illicite d'armes ou de matières explosives, c'est-à-dire pour des crimes liés à l'appartenance ou à la complicité à/de groupes subversifs, terroristes ou criminels organisés.

Vous ne pouvez participer à le Service National qu'une seule fois.

Pour devenir volontaire du Service National Universel, il faut participer aux appels qui sont publiés chaque année par le le Département des Politiques de la Jeunesse et du Service National Universel.

SITE INTERNET

<https://www.serviziocivile.gov.it>

<https://www.serviziocivile.gov.it/menu-dx/area-regioni-hp/regioni-e-province-autonome/molise.aspx>

PLUS D'INFORMATIONS

La liste des Institutions responsables des projets dans lesquels les volontaires sont engagés peut être consultée dans le Registre Titulaires Service National Universel (SCU) sur le site <https://www.serviziocivile.gov.it/main/area-enti-hp/albo-scu.aspx>